
Module 1.2 - Statut de l'agent de la fonction publique

Zielsetzung / Objectifs

Ce module contribue au développement des compétences suivantes qui sont extraites du référentiel de compétences ciblées pour les stages.

Inhalt / Contenu

- Loi portant sur le statut général du fonctionnaire (droits et devoirs de l'agent) (loi du 16 avril 1979 avec dernier update du 25 mars 2015, telle qu'applicable depuis le 1er octobre 2015 conformément aux réformes dans la fonction publique)
- loi portant sur le changement d'administration (loi du 25 mars 2015)
- loi portant sur les fonctions dirigeantes (loi du 9 décembre 2005 avec dernier update du 25 mars 2015, telle qu'applicable depuis le 1er octobre 2015 conformément aux réformes dans la fonction publique)
- loi portant sur la grève (loi du 16 avril 1979 avec dernier update du 25 mars 2015, telle qu'applicable depuis le 1er octobre 2015 conformément aux réformes dans la fonction publique)

Arbeitsformen / Approche méthodologique

Les formateurs/-trices :

- promeuvent une variété d'approches méthodologiques
- organisent des interactions entre les enseignant/e/s-stagiaires dans une dimension réflexive sur les contenus et la méthodologie (modélisation, métacognition)
- rythment l'apprentissage des enseignant/e/s-stagiaires par des phases de métacognition
- intègrent et exploitent dans leurs cours des situations et résultats issus de la pratique de classe des enseignant/e/s-stagiaires
- favorisent auprès des enseignant/e/s-stagiaires le transfert dans leur pratique de classe
- prévoient à la fin du module, un temps pour préparer une trace écrite – à intégrer dans le portfolio – sur un bénéfice obtenu en termes de démarches d'enseignement et/ou de contenus (ce que j'ai appris, ce que je vais transposer dans ma pratique).